

07/03/2011



Secrétaire général

SG/SM/13430

AG/PAL/1184

Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

L'EXAMEN DE LA QUESTION DES PRISONNIERS POLITIQUES PALESTINIENS DÉTENUS PAR ISRAËL EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE L'ACTION VISANT UNE PAIX JUSTE ET DURABLE

On trouvera ci-après le message du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, à la Réunion internationale des Nations Unies sur les questions de Palestine, prononcé, le 7 mars à Vienne, par M. Maxwell Gaylard, Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies dans le Territoire palestinien occupé:

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à tous les participants à cette Réunion internationale sur la question de Palestine tenue sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le thème de cette Réunion, à savoir l'urgence qu'il y a à examiner le sort des prisonniers politiques palestiniens qui se trouvent dans les prisons et autres centres de détention israéliens, est un élément essentiel de l'action menée en vue d'instaurer une paix juste et durable.

Quand je me suis rendu dans le Territoire palestinien occupé et à Israël il y a un an, je me suis inquiété du sort des milliers de prisonniers palestiniens se trouvant dans des centres de détention israéliens et j'ai publiquement exhorté Israël à libérer les détenus désignés par l'Autorité palestinienne. Cette mesure permettrait sans nul doute de tendre vers l'instauration d'un climat de confiance. L'Organisation des Nations Unies continuera de porter cette question à l'attention des dirigeants israéliens.

Nous continuerons également de nous assurer du bien-être des détenus, parmi lesquels sont recensés quelque 200 mineurs et 200 personnes placées sans jugement en rétention administrative. Il incombe à Israël de remplir les obligations que le droit international lui impose en sa qualité de puissance occupante, notamment la quatrième Convention de Genève. Le Comité international de la Croix-Rouge joue également un rôle important dans ce sens.

Je constate également avec préoccupation que des élus palestiniens ont été arrêtés par Israël et que, même après avoir été libérés, trois d'entre eux, qui viennent de Jérusalem-Est, sont sous la menace d'une mesure de transfert forcé et vivent dans les locaux de la Croix-Rouge, tandis qu'un autre a été renvoyé à Ramallah. L'Organisation des Nations Unies désapprouve les mesures de transfert forcé et reste saisie de cette question, qui a des incidences dans un cadre élargi sur les droits fondamentaux des Palestiniens de Jérusalem-Est.

Je tiens également à réitérer les demandes de l'Organisation des Nations Unies visant à ce que le soldat israélien Gilat Chalit puisse recevoir l'aide humanitaire, dans le respect du droit international et de la quatrième Convention de Genève, et qu'il soit libéré.

La région traverse une période de changements historiques et il est extrêmement décevant que l'action menée en faveur de la paix entre Israël et la Palestine reste au point mort.

Les implantations de colonies constituent l'un des principaux obstacles. Elles sont illégales et contraires à la Feuille de route. Il incombe à Israël de suspendre cette politique.

Lorsqu'il s'est réuni le mois dernier à Munich, le Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient s'est à nouveau déclaré résolu à instaurer une paix globale, juste et durable mettant fin à l'occupation qui dure depuis 1967 et réglant toutes les questions liées au statut permanent. Le Quatuor entretient des rapports avec les parties pour faciliter la reprise des négociations.

L'Autorité palestinienne continue de mettre en place des cadres institutionnels et des services publics, ce qui lui donnerait les moyens de se constituer en État dans un proche avenir. Les Israéliens devraient être rassurés de voir apparaître un voisin et partenaire stable qui soit attaché au droit d'Israël de vivre dans la paix et la sécurité, opposé à la violence et au terrorisme, et capable d'agir sur le terrain.

Je me félicite des différentes mesures de confiance annoncées le mois dernier par Israël et demande qu'elles soient appliquées rapidement. Cependant, ces mesures ne sauraient remplacer un accord politique.

La communauté internationale, y compris le Quatuor, doit donc s'efforcer de plus belle d'aider les parties à surmonter les obstacles qu'elles rencontrent en vue d'instaurer une paix globale, juste et durable, se fondant pour cela sur les résolutions applicables du Conseil de sécurité, le principe « terres contre paix », les principes de Madrid, les accords conclus entre les parties, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

C'est dans cet esprit que je vous souhaite une réunion très fructueuse.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel